

Monsieur le président, je me rends compte que la notion d'acceptation sociale incluse dans la définition du développement durable vous préoccupe grandement, cet aspect m'a amené à réfléchir quelque peu sur le sujet.

L'acceptation sociale du projet n'est pas facile à définir, mais un constat évident se dégage : plus nous sommes à proximité du projet, plus l'accessibilité sociale est faible. L'acceptation sociale suite aux recommandations du BAPE peut-elle évoluer ?

A mon avis, l'acceptabilité sociale passe par des « accommodements raisonnables » pour les deux parties, et tenant compte de l'intérêt collectif du projet.

Il revient au BAPE de départager dans la masse d'informations véhiculées, et d'en fixer les paramètres équitables pour les deux parties.

- Le rayon de sécurité est-il adéquat ?
- Les dédommagements financiers sont-ils suffisants et équitables pour les résidents du secteur ?
- Certains citoyens ont-ils besoin de support psychologique ?

Monsieur le président, j'ai confiance en votre grande sagesse et en celle de nos adjoints pour départager.

Il demeure toutefois le fait que l'impact zéro d'un tel projet est impossible et que collectivement ce projet est souhaitable.